



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE

## **PREAVIS 65-2021-DISREN**

**REALISATION DE LA DEUXIEME PHASE D'AMENAGEMENT DU COL DE LA GIVRINE : PARKINGS, ABORDS ET ACCES**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie par visioconférence le mardi 23 mars 2021 afin d'étudier l'objet cité en titre en présence de Gérard Produit membre du Comité de direction responsable politique de la culture du tourisme et du sport, de Boris Mury secrétaire général et Alexis Lacroix délégué au tourisme.

### **Préambule**

L'aménagement de la Givrine a été défini en trois étapes. La première a fait l'objet du préavis no 25-2017 accepté par le conseil intercommunal lors de sa séance du 7 décembre 2017 à Prangins à la quasi unanimité (109 oui, 4 absentions et 0 non).

Dans l'optique de la discussion relative au présent préavis, il est important de rappeler que celui de 2017 pour ce qui concerne le parking, se limitait exclusivement au comblement de la combe avec l'apport de 35'000 m<sup>3</sup> de matériaux issus de chantiers de constructions afin de le mettre au niveau de la route cantonale.

### **Discussion générale**

En ouverture de séance, Gérard Produit rappelle la nécessité d'aménager ce secteur considérant le problème récurrent survenant tout particulièrement durant les weekends d'hiver. Ce constat a été mis encore plus en évidence durant cet hiver en raison des restrictions liées au Covid-19.

Il rappelle également la répartition des coûts, notamment la part qui sera obtenue du canton et qui représente un peu plus du tiers du financement.

Les deux parkings (temporaire env. 450 places et permanent env. 150 places) remplaceront les parkings existants qui ont une capacité quasi équivalente. Il n'est pas possible de savoir dans la configuration actuelle le nombre de places exact du fait de l'absence de marquage au sol et le parcage souvent anarchique de certains véhicules. La grande majorité de ces places est en bordure de route (côté sud de la RC 19) ce qui en complique énormément

l'accès. Aucun trottoir n'existe et rend dangereux le déplacement des gens quittant ou revenant à leurs véhicules.

Il sera prévu des emplacements spéciaux pour les bus ce qui leur facilitera grandement les choses.

Il a été relevé par la commission que la création d'infrastructures liées aux activités hivernales et estivales va forcément attirer du monde dans le secteur et par là même provoquer des embouteillages tels que ceux connus cet hiver. Région de Nyon est conscient de ce constat. Par conséquent et même si c'est la commune de St-Cergue qui sera chargée de gérer ceci, Région de Nyon intensifiera sa communication pour inciter les gens à utiliser le train. Des demandes ont déjà été faites au Nyon-St-Cergue-La Cure pour augmenter le nombre de rames. Il reste toutefois à déterminer dans quelle mesure cela sera possible.

### **Constat**

En ayant accepté le préavis 25-2017 (étape 1) il en découle que celui qui nous est soumis ce soir (étape 2) en est la suite logique, pour ne pas dire obligatoire. Comme mentionné dans le préambule, la phase 1 ne prévoyait aucunement l'aménagement du parking autrement que par l'apport des gravats de chantiers. Il est donc inimaginable de renoncer à cette phase 2 qui laisserait la combe dans un état de délabrement avec ces 35'000 m3 de matériaux entreposés en pleine nature.

La commission tient à préciser que si les phases 1 et 2 sont indissociables, il n'en sera pas de même pour la phase 3 qui se référera aux infrastructures. Accepter ce préavis n'est en aucun cas un blanc-seing pour ladite phase 3 qui pour l'instant fait l'objet d'une démarche participative et dont les différentes études porteront jusqu'à fin 2022 pour une réalisation qui est envisagée en 2023/2024, pour autant qu'elle soit acceptée.

### **Conclusion**

Considérant que ce préavis est la suite logique et indispensable de celui relatif à la phase 1, la commission, à l'unanimité de ses membres présents, vous recommande de l'accepter et

1. D'accorder le crédit de CHF 1'134'659. – pour le financement de la part solidaire de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine
2. D'imputer le montant total de CHF 1'134'659. – sur le compte 140.3185
3. D'accepter la participation solidaire à hauteur de 80 % de la part régionale

30.03.2021

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Michel Girardet, rapporteur	Signature
Gland	
Robert Derbigny	Signature
Givrins	
Frédéric Guilloud	Signature
Arzier - Le Muids	
Gérard Mury	Signature
Borex	
Mario-Charles Pertusio	Excusé
Eysins	